



Paris, le 16 mars 2022

La Sofia a pris connaissance du communiqué de presse de la ministre de la Culture relatif à la rémunération des auteurs et des autrices de bande dessinée en dédicace dans les festivals.

Elle se félicite de cette initiative pour les auteurs et les autrices de bande dessinée et se réjouit de participer activement à son déploiement. Si le dispositif concerne en effet, en 2022, les dix festivals de bande dessinée soutenus par la Sofia et par le CNL, il devrait s'étendre, dès 2023, aux festivals de bande dessinée soutenus pas la Sofia et les services déconcentrés de l'Etat.

La Sofia a fait depuis plusieurs années de la rémunération des auteurs et autrices intervenant dans les festivals et salons du livre à l'invitation des organisateurs une condition *sine qua non* du soutien qu'elle apporte chaque année au moyen de son action culturelle aux organisateurs de plus de 300 manifestations.

Elle se félicite de pouvoir à nouveau accompagner les festivals et salons concernés dans le cadre de ce dispositif permettant d'expérimenter une rémunération dont les auteurs et autrices de BD ne bénéficiaient pas jusqu'à présent pour leur activité de dédicace.

La rémunération consacrée à l'activité de dédicace de création a été fixée forfaitairement en 2022, dans le cadre du protocole signé par l'ensemble des partenaires à ce projet, à 226 € bruts par auteur ou autrice BD et par festival concerné.

Outre la participation pour un tiers au financement de cette rémunération (au côté du CNL, des festivals et des éditeurs), la Sofia a également proposé de se charger de la partie opérationnelle du dispositif expérimental sur 2022, afin de recueillir l'ensemble des autres financements et de rémunérer chacun(e) des auteurs et autrices concerné(e)s au travers d'une plateforme mutualisée, www.sofia-bd-dedicaces.org, l'ensemble étant pris en charge par son budget action culturelle.

Rappelons que l'action culturelle de la Sofia, financée intégralement par le quart copie privée, est une obligation légale faite aux organismes de gestion collective de prélever 25% du montant total perçu chaque année au titre de la rémunération pour copie privée afin de les affecter au soutien du secteur culturel (salons, festivals, formation, EAC...).

Ce dispositif de rémunération de l'activité de dédicace est prévu à ce jour pour une durée de 3 ans et fera l'objet d'une évaluation en 2024.

Les informations pratiques seront très rapidement disponibles en ligne et les représentants de la Sofia seront présents sur les premiers festivals concernés pour rencontrer les auteurs et autrices BD et leurs maisons d'édition, à commencer par le tout prochain Festival International de la Bande dessinée d'Angoulême, du 16 au 20 mars.

Contact presse : Nathalie Naquin communication@la-sofia.org / www.la-sofia.org